

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du lundi 23 septembre 2024  
**N° CP-2024-7-12-3**  
**N° applicatif 10438**

**12<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Direction**  
Direction des routes, des infrastructures et des  
mobilités

**Service consulté**

### **DESIGNATION DES COMMUNES DE MEISTRATZHEIM ET KRAUTERGERSHEIM COMME ATTRIBUTAIRES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2024 D'ÉLECTRIFICATION RURALE, AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ÉLECTRIFICATION**

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission permanente de désigner les Communes de Meistratzheim et Krautergersheim comme bénéficiaires de subventions d'un montant total de 75 900 €, financées par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), relatives à l'année 2024, pour l'électrification des communes placées sous le régime de l'électrification rurale. Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique aux Communes de Meistratzheim et Krautergersheim.

#### **1/ Programme « Renforcement »**

Les communes placées sous le régime de l'électrification rurale peuvent bénéficier du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE).

Suite à l'avis du Conseil de l'électrification rurale réuni le 26 mars 2024, le Ministère de la Transition Écologique a décidé que la dotation du FACE au titre du sous-programme « Renforcement », attribuée en 2024 à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, s'élèverait à 48 800 €.

La régie des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux de renforcement Basse Tension sur deux opérations situées :

- Rue Sainte Odile à Meistratzheim pour un montant estimé à 41 000 € HT, soit 49 200 € TTC,

- Passage Kormann et rue du Fossé à Krautergersheim pour un montant estimé de 22 000 € HT, soit 26 400 € TTC.

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant de 32 000 € à la Commune de Meistratzheim et 16 800 € à la Commune de Krautergersheim pour la réalisation de ces travaux.

## **2/ Programme « Extension »**

Le Ministère de la Transition Ecologique a également attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Extension », une subvention de 19 600 €.

La régie des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux sur une opération située rue Lehen pour l'extension en souterrain du réseau BT (Basse Tension), pour un coût estimé à 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention de 19 600 € du sous-programme « Extension » du FACE à la Commune de Meistratzheim pour la réalisation de ces travaux.

## **3/ Programme « Enfouissement »**

Le Ministère de la Transition Ecologique a également attribué à la Collectivité européenne d'Alsace, pour le Département du Bas-Rhin, au titre du sous-programme « Enfouissement », une subvention de 7 500 €.

La régie des Usines Municipales d'Erstein a décidé d'engager la réalisation de travaux d'enfouissement sur une opération située sur la Commune de Meistratzheim pour l'enfouissement en souterrain du réseau Basse Tension de la rue Sainte Odile, pour un coût estimé à 9 500 € HT, soit 11 400 € TTC.

Dans le cadre de ce programme, il est proposé à la Commission permanente d'attribuer la totalité de la subvention de 7 500 € du sous-programme « Enfouissement » du FACE à la Commune de Meistratzheim pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux aidés au titre de la programmation 2024 devront être terminés avant le 31 décembre 2027.

L'attribution des subventions correspondantes est conditionnée à la transmission de l'état prévisionnel des projets de travaux avant le 30 septembre 2024 (tableau joint en annexe au présent rapport), par la Collectivité européenne d'Alsace chargée de la sous-répartition entre les différentes maîtrises d'ouvrage.

Les subventions seront directement versées par le Ministère de la Transition Écologique aux Communes de Meistratzheim et Krautergersheim.

La commission Centre Alsace réunie le 4 septembre 2024 a émis un avis favorable à ces propositions.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'affecter la dotation du sous-programme « Renforcement » du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE), d'un montant de 32 000 € à la Commune de Meistratzheim et 16 800 € à la Commune de Krautergersheim ;
- d'affecter la dotation du sous-programme « Extension » du FACE, d'un montant de 19 600 €, à la Commune de Meistratzheim ;

- d'affecter la dotation du sous-programme «Enfouissement» du FACE, d'un montant de 7 500 €, à la Commune de Meistratzheim ;
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.